



Étonnants Voyageurs

SAINT-MALO FESTIVAL INTERNATIONAL DU LIVRE ET DU FILM



REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES ÉTONNANTS VOYAGEURS 2013

PRINCIPE DU CONCOURS

Article 1 :

Dans le cadre du Festival international du livre et du film "Saint-Malo Étonnants Voyageurs" qui aura lieu du 18 au 20 mai 2013 à Saint-Malo, un concours de nouvelles est organisé pour les jeunes de 11 à 18 ans résidant en France Métropolitaine, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion, avec l'agrément du ministère de l'Éducation nationale et le soutien des Espaces Culturels E. Leclerc.

- Le principe du concours consiste à imaginer une nouvelle de deux à quatre pages, à partir d'un des deux sujets (composé chacun d'un incipit ET d'une illustration) proposés par Carole Martinez, présidente du jury du concours 2013.

Article 2 :

Conditions de participation

- Ce concours est ouvert aux jeunes de 11 à 18 ans (11 ans révolus et moins de 19 ans au 1^{er} janvier 2013) résidant en France métropolitaine ou dans les DOM et TOM, ou bien scolarisés dans un établissement dépendant du Ministère français de l'Éducation nationale.

- Une dérogation pourra être accordée aux élèves de 6^e âgés de moins de 11 ans au 1^{er} janvier 2013 et aux élèves de plus de 19 ans scolarisés dans l'enseignement secondaire. Elle est à demander par mail à concours.nouvelles@etonnants-voyageurs.com et à joindre impérativement à la nouvelle.

- La participation au concours est strictement individuelle : aucune nouvelle écrite collectivement ne pourra être retenue.

INSCRIPTION (jusqu'au 15 janvier 2013)

Article 3 : Modalités

- Une inscription individuelle est obligatoire pour chaque candidat. Le formulaire d'inscription est accessible sur le site du festival www.etonnants-voyageurs.com (rubrique « Concours de nouvelles »).

- Le formulaire d'inscription permet également aux enseignants d'inscrire des élèves, avec leur propre adresse e-mail. La rédaction de la nouvelle devra cependant rester strictement individuelle.

- Une adresse e-mail valide pendant toute la durée du concours sera exigée.

- La date limite d'inscription pourra être reportée de quelques jours sur simple décision de l'association organisatrice.

Article 4

Confirmation de l'inscription

- Chaque candidat inscrit sur le site internet recevra immédiatement sur son adresse e-mail une confirmation de son enregistrement ainsi qu'un numéro d'inscription. Ce numéro sera indispensable pour envoyer la nouvelle. Toute nouvelle reçue ne comportant pas de numéro d'inscription ne sera pas considérée comme valide.

- Tout numéro d'inscription est strictement individuel. Aucun échange ni aucune cession de numéro entre candidats ne sera possible.

ENVOI DE LA NOUVELLE (jusqu'au 1er février 2013)

Article 5 :

- Les textes devront être envoyés le 1^{er} février 2013 au plus tard, le

cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Concours de nouvelles
Festival Étonnants Voyageurs
24 avenue des français libres
35 000 Rennes**

Article 6 : Présentation

Chaque nouvelle envoyée:

- > Sera dactylographiée
- > Se composera d'au minimum 2 pages et d'au maximum 4 pages (1 recto verso = 2 pages)
- > Proposera une suite cohérente à l'un des deux sujets
- > Commencera impérativement par la dernière phrase de l'incipit choisi, recopiée intégralement.
- > Comportera un titre
- > Sera imprimée dans une police lisible, en couleur noire uniquement
- > Ne comportera aucune illustration ni décoration
- > Les pages de chaque nouvelle seront numérotées et agrafées mais non reliées.
- > Aucun élément permettant d'identifier le candidat ou son établissement ne devra apparaître sur les nouvelles.

Modalités d'envoi :

- Chaque nouvelle devra être envoyée en 2 exemplaires distinctement séparés
- Chaque nouvelle devra être accompagnée d'un exemplaire unique de la page de garde (disponible en téléchargement sur le site internet du festival www.etonnants-voyageurs.com, rubrique « Concours de nouvelles » dûment complété et signé par le représentant légal du candidat.
- Les candidats ayant bénéficié d'une dérogation devront la joindre à la nouvelle.
- Tous les textes ne répondant pas strictement à ces critères seront disqualifiés avant d'être présentés aux jurys.

téléchargement sur le site internet du festival.

s'élève à un montant de 5 000 euros minimum.

SELECTION DES NOUVELLES

Article 7 :

Ce concours se déroulera en deux étapes :

- L'étape académique ouverte à tous les candidats
- L'étape nationale, réservée aux 1ers lauréats de l'étape précédente.

1/ L'étape académique

Article 8 :

Composition des comités de sélections des nouvelles

- Pour chaque académie dénombrant plus de 80 participants, un jury académique, constitué par les rectorats d'académie concernés, se réunira afin de choisir les 5 textes lauréats de l'académie et les classer du 1^{er} au 5^e.

- Les académies dénombrant moins de 80 participants seront regroupées dans des sections « inter-académiques ». Les textes des candidats seront répartis de manière homogène au sein de jurys dits « inter-académiques » constitués par l'association Étonnants Voyageurs.

Seuls les auteurs des textes classés 1^{ers} de chaque groupe participeront à la finale nationale. . Les académies comptant plus de 200 nouvelles reçues auront le droit de noter deux nouvelles 1ères ex-aequo, ce qui leur permettra de présenter deux candidats à la finale nationale.

Article 9 :

Prix des lauréats académiques

- Les 5 lauréats de chaque académie ou « inter-académie » recevront un bon d'achat à valoir dans les Espaces Culturels E.Leclerc et dans les rayons culturels des magasins E.Leclerc. Ces lauréats recevront leur récompense par courrier, sous quatre semaines, accompagnée d'un diplôme.

- Sous réserve de leur envoi par les lauréats, toutes les nouvelles lauréates seront disponibles en

Article 10 :

Diffusion des résultats

- Les noms des lauréats de l'étape académique seront diffusés sur le site internet du festival mi-avril 2012. Aucune annonce individualisée ne sera faite auprès des candidats non lauréats.

-Tous les lauréats de l'étape académique seront avisés personnellement de leur admissibilité ou non à l'étape nationale par e-mail ou par courrier.

2/ L'étape nationale

(réservée aux 1ers lauréats de l'étape académique)

Article 11 :

Le jury national 2013 sera présidé par Carole Martinez et constitué de partenaires et amis du concours, ainsi que de professionnels du monde de l'édition. Ce jury établira un classement des textes et élira les finalistes nationaux.

Article 12 :

Prix des lauréats nationaux

- Les finalistes nationaux seront invités à participer au Festival "Saint-Malo Étonnants Voyageurs 2013", du 18 au 20 mai 2013, avec deux membres de leur famille. L'ensemble des frais de transport, d'hébergement et de restauration seront pris en charge.

- Une remise des prix sera organisée pendant le festival et dotera les lauréats nationaux de bons cadeaux et de livres.

- Une Master Class d'écriture leur sera également proposée pour retravailler leurs nouvelles avec des professionnels.

- une édition (numérique ou « papier ») sera réalisée à partir des textes retravaillés.

POUR TOUS LES PARTICIPANTS

Article 14 :

La valeur globale des prix académiques et nationaux

Article 15 :

Droits de diffusion des nouvelles

Les participants autorisent l'association "Étonnants Voyageurs" et ses partenaires à publier leurs textes (en mentionnant le nom de l'auteur) dans tout support assurant la promotion et la publicité de ce concours, sans contrepartie financière.

Article 16 :

Clause d'annulation

Si pour des raisons internes ou externes, l'organisation devait être conduite à annuler le concours, sa responsabilité ne pourrait être retenue.

Article 17 :

Toute personne peut, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 29.06.1989, obtenir gratuitement un exemplaire du présent règlement en écrivant à l'association :

**Concours de nouvelles
Festival Étonnants Voyageurs
24 avenue des français libres
35000 Rennes**

ou à :

**Maître Jean-Yves Colin
Huissier de Justice
20 rue Jean-Marie Savatte
BP 33
35260 CANCALE**

chez qui il a été déposé.

(Remboursement du timbre au tarif lent sur demande)